

# CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 5, JUIN 2018

LÉGISLATURE 2017-2020



## DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 11 décembre 2017
- 8** Un hiver encourageant
- 10** Encore un effort
- 12** Zones réservées et inventaire du patrimoine bâti
- 15** Modifications partielles du PAZ, du RCCZ et plan des alignements
- 20** Comptes communaux 2017



Assemblée primaire communale 2018

# RENDEZ-VOUS LE 11 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,  
à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 11 juin 2018 à 20 h 00**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 décembre 2017
2. Comptes de l'exercice 2017
  - ◀ Présentation
  - ◀ Rapport du réviseur qualifié
  - ◀ Approbation
3. Modification partielle du PAZ et du RCCZ + plan des alignements en vue du renouvellement du téléphérique CBV
  - ◀ Présentation
  - ◀ Traitement des oppositions
  - ◀ Approbation
4. Rapport des Chefs de Départements
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

## NOS PROJETS PORTENT LEURS FRUITS !



Alain Perruchoud, Président

Il y a lieu de se réjouir ! Pour la première année depuis bien longtemps, les nuitées de Vercorin sont en forte augmentation et la majorité des acteurs touristiques affichent une mine rayonnante, à l'heure du bouclage des comptes. Ce sont là les premiers fruits d'une politique de développement lancée il y a maintenant plus de dix ans. Bien sûr, ces résultats encourageants sont directement liés au bon enneigement de cet hiver, à l'introduction du Magic Pass et aux nouveaux lits marchands de la résidence touristique Swisspeak Resort. Alors que vient faire là la politique ?

Eh bien ! nous avons d'abord décidé d'investir dans les infrastructures des remontées mécaniques et par ce geste, nous avons donné à Vercorin la chance d'intéresser d'autres investisseurs dans d'autres secteurs et la chance de pouvoir regarder dans les yeux nos concurrents, sans avoir honte de nos installations. Nous avons ensuite anticipé certaines contraintes de l'aménagement du territoire, en faisant les longues et fastidieuses démarches indispensables pour homologuer des zones prêtes à recevoir des constructions à caractère touristique. Ainsi, au moment opportun, nous étions prêts à accueillir à bras ouverts l'investisseur qui se présentait.

Ce n'est donc pas un hasard si Vercorin a pu faire partie du Mosaïc et maintenant du Magic Pass, et ce n'est pas un hasard non plus si la première résidence Swisspeak Resort a

vu le jour à Vercorin. Ce n'est toujours pas un hasard si nous avons eu un bon enneigement naturel cet hiver. Mais cela, nous le devons à la météo !

Depuis plus de 30 ans, les différents Conseils communaux ont mené et encouragé une politique d'investissement soutenue et cela a plutôt bien réussi à notre commune et à nos sociétés parcommunales. Cette politique doit être poursuivie, en premier lieu dans le cadre du renouvellement du téléphérique Chalais - Briey - Vercorin et en second lieu par le remplacement du télésiège de Tracuit par un télésiège. Ce sont là deux investissements très importants pour notre économie touristique.

Nous devons nous donner les moyens de réussir ces deux projets, comme le Valais doit se donner les moyens d'obtenir les jeux olympiques Sion 2026. Vercorin n'est pas directement concerné par ces jeux. Aucune compétition, ni entraînement officiel n'y seront organisés. En revanche, Vercorin sera bénéficiaire des retombées indirectes des jeux. Nul doute que nos lits seront remplis, nul doute que de nombreux visiteurs auront l'occasion de découvrir les charmes de notre village touristique, les qualités de notre petit domaine skiable et la richesse de notre patrimoine naturel. Nul doute encore que plusieurs de nos jeunes auront l'occasion d'y décrocher un premier emploi et que certains d'entre eux y trouveront la motivation pour faire du tourisme leur métier. Les jeux nous offrent une opportunité promotionnelle sans précédent que nous ne pourrions nous offrir. Les jeux fixent aussi un objectif temporel et donnent de bonnes raisons à l'un pour rénover son hôtel ou son restaurant, à l'autre pour professionnaliser sa prestation ou simplement se lancer dans une nouvelle activité, à l'Etat pour enfin terminer certains chantiers. Les jeux attireront l'attention sur notre canton et nous pourrions profiter de cette tribune pour mettre en évidence notre Valais technologique et numérique, encore trop méconnu.

Le développement de notre commune comme celui de notre canton dépend des projets que nous avons l'ambition et la capacité de réaliser. Je continuerai donc d'en proposer à l'échelon communal comme je soutiens, pour notre canton, la candidature de Sion 2026.

◀ Alain Perruchoud, Président

## Procès-verbal

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017**

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 86 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence, rendue difficile par la situation exceptionnelle qui prévaut après ces chutes de neige exceptionnelles et les routes qui ne sont pas encore totalement libérées.

Il remercie les entreprises qui travaillent d'arrache-pied pour rétablir la circulation, dégager les accès et les places. Ce travail est rendu délicat par la masse de neige qui s'accumule un peu partout.

Il réclame un peu d'indulgence et de patience.

La convocation à cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée au Bulletin Officiel N° 45 du 10 novembre 2017 et ensuite relayée par l'intermédiaire du CHALAIS INFO de décembre 2017, à l'attention de tous les ménages de la commune.

Il signale qu'encore une fois la distribution a été quelque peu retardée pour les cases postales de la plaine.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, il présente MM. Philippe STAEHLIN et Kevin FOLLONIER en qualité de scrutateurs ad hoc; cette proposition est admise par l'Assemblée.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 juin 2017
2. Présentation du budget 2018
3. Nomination du réviseur qualifié
4. Règlement sur les droits de mutation additionnels
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

### 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 JUIN 2017

Le protocole a été reproduit entièrement dans CHALAIS INFO N° 3 (Décembre 2017); sa lecture n'est pas exigée. Il est accepté sans modification.

### 2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

En préambule, M. Alain PERRUCHOUD souhaite apporter quelques précisions sur le budget 2017.

Un montant de Fr. 600'000.- avait été planifié pour la construction d'une UAPE. Cette construction n'a pas été réalisée et une solution provisoire est mise en place près de l'école, en attendant un projet de construction d'un immeuble par la Paroisse de Chalais, dans lequel les locaux UAPE pourraient être prévus.

La pose des conduites industrielles depuis «Les Taillis» en direction de Vercorin a été retardée par des complications administratives (mise à l'enquête publique); dès lors, la moitié des travaux ont été exécutés cette année, d'où un report d'investissement en 2018 de Fr. 325'000.-.

Suite à ces abandons ou reports, le Conseil communal a décidé d'affecter les montants non utilisés au financement de l'amélioration du parking de la télécabine à Vercorin pour env. Fr. 366'000.-.

Il passe ensuite à la présentation des résultats globaux du budget 2018.

Le Président donne encore quelques explications complémentaires au tableau des principaux écarts.

Comme d'habitude, les impôts ont été évalués avec beaucoup de prudence.

Il détaille les postes des investissements prévus pour l'année 2018 et apporte les compléments nécessaires à la bonne compréhension des projets.

Il remercie tout spécialement le groupe de citoyens de Vercorin qui fait des propositions d'amélioration et suivent le projet jusqu'à son aboutissement (Couvert public à la Poste, Amélioration de l'entrée de Vercorin, Parc à moutons).

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	12'721'550.-	Fr.	2'200'000.-
Revenus / Recettes	Fr.	14'803'850.-	Fr.	180'000.-
Marge d'autofinancement	Fr.	2'082'300.-		
Amortissements comptables	Fr.	1'737'800.-		
Excédent de revenus	Fr.	344'500.-		
Investissements nets			Fr.	2'020'000.-
Insuffisance de financement			Fr.	62'300.-

A la demande de citoyens de Briey, il confirme qu'en 2018, il n'y aura pas d'investissement important.

En effet, la pose des conduites d'égouts sur Briey de Chippis a été différée, tenant compte des coûts et des difficultés d'extension des constructions en rapport avec la LAT. Les autres améliorations et réfections (noms des rues et numéros des maisons molok incendié, panneau d'information) seront effectuées dans le cadre des comptes de fonctionnement.

Il montre l'évolution des courbes de la marge d'autofinancement (stabilité autour de 2 millions), des investissements nets (varie entre 1,5 et 2 millions) et l'endettement (en diminution régulière).

A la fin de cet exercice 2018, l'endettement devrait avoisiner Fr. 9'270'000.-.

En fin de rapport, il communique les grandes lignes du plan financier quadriennal qui constitue uniquement des projections hypothétiques, basées sur les éléments connus à ce jour.

M. Kevin FOLLONIER demande de refuser la facture de Fr. 20'000.- pour Rhône 3, signale que la commune de Chippis s'y est déjà opposée et qu'une réflexion approfondie doit encore être faite, car c'est la dernière possibilité d'enterrer la ligne THT.

Le Président précise qu'il n'est pas possible d'amender le budget et qu'il doit être accepté ou refusé dans son intégralité. De son côté, il se renseignera auprès de Chippis.

A la demande de M. Jacques ZUBER, il précise que la commune investit pour le SPA de la résidence dans le but que les habitants et résidents de Vercorin puissent également l'utiliser.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2017 à une très grande majorité (2 abstentions déclarées).

### 3. NOMINATION DU RÉVISEUR QUALIFIÉ

La fiduciaire FIDAG effectue un travail très apprécié, offre une excellente collaboration, un support performant réactif et des conseils avisés. Elle remplit son mandat à notre totale satisfaction; dès lors, le Conseil communal propose qu'elle poursuive son activité pour la période 2017-2020.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent à l'unanimité de reconduire le mandat de la fiduciaire FIDAG SA pour une nouvelle période.

### 4. RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE MUTATION ADDITIONNELS

Depuis mars 2012, la législation accorde aux communes la possibilité de percevoir un impôt (%) sur les transactions immobilières, soit au maximum 50% des droits de mutations cantonaux.

Le Conseil communal propose aujourd'hui d'introduire cet impôt additionnel, prélevé à chaque acte, qui devrait représenter une recette supplémentaire d'env. Fr. 120'000.-.

A la demande de M. Philippe STAEHLIN, le Président répond qu'à sa connaissance aucune assemblée primaire n'a refusé d'introduire ce règlement.

M. Jacques ZUBER demande de refuser ce nouveau règlement, car il y a d'autres taxes à venir et le fait de ne pas l'introduire lui semble un argument promotionnel et attractif.

Le Président répond que le montant de la péréquation a été réduit de Fr. 200'000.- et que les recettes supplémentaires sont les bienvenues.

Par ailleurs, dans le cadre légal des restrictions de la LAT, il doute que cet argument puisse porter.

M. Edmond PERRUCHOUD demande également de refuser ce nouvel impôt qu'il estime défavorable pour la Commune de Chalais, dont la situation financière est bonne. Si on veut se démarquer, il faut refuser ce droit, car le dézonage en fonction des dispositions de la LAT sera suffisamment douloureux.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent l'introduction de ce règlement à une très large majorité (13 refus et 8 abstentions déclarées).

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent de fixer le taux de perception à 50 % des droits cantonaux à une très large majorité (2 refus et 17 abstentions déclarées).

### 5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Le tour de table débute par M. Alain PERRUCHOUD, Président. Pour cette première année de la législature, le bilan est très positif et aujourd'hui, chacun a trouvé ses marques, malgré un lourd travail de mise en place, mais dans une excellente ambiance.

Il présente les principaux dossiers qui sont attribués à chaque membre du Conseil communal.

Le Président aborde longuement la mise en place de la taxe au sac en expliquant les différents points du règlement et surtout les taxes qui ont été prévues pour 2018.

Ces montants seront affectés uniquement à ce service dont les charges devront être couvertes.

Globalement, il ne devrait pas y avoir d'augmentation significative pour les habitants; c'est par un tri soigneux que ces derniers pourront réduire les coûts.

Le fonctionnement des déchetteries devra être adapté et il se pourrait, dans le futur, que les apports soient pesés et facturés aux utilisateurs particulièrement fidèles.

Les déchets communaux seront également pesés, comptabilisés, mais payés par l'impôt.

Pour tenir compte des situations particulières, le Conseil communal a pris des mesures d'accompagnement pour les nouveau-nés (30 sacs par an, à la naissance, puis au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> anniversaire) et les personnes dont la santé déficiente impose des moyens supplémentaires (30 sacs par an, sur présentation d'une attestation médicale).

A la demande de M. Philippe STAEHLIN, il est précisé que seul les sacs officiels blancs avec écriture rouge du Valais romand sont acceptés.

Dans le cadre de son dicastère, M. Olivier HUGO aborde le nouveau règlement sur les déchets urbains, les investissements du 2<sup>e</sup> semestre (route et parking de Fontany, conduite d'eau du Taillis, annexe de rangement au couvert de Bozon, UAPE de Chalais), ainsi que les modérations de trafic (30 km/h aux Harroz avec fermeture physique de la route agricole qui rejoint la route de Vercorin + étude sur la route cantonale traversant Vercorin).

Même si les sacs taxés constituent une nouveauté, il n'y a pas de changement fondamental et le tri sélectif demeure d'actualité. Des solutions nouvelles doivent encore être réfléchies et voir le jour pour améliorer toujours plus la situation (déchets gastro,

M. Patrick RUDAZ, Vice-Président, traite des constructions et de l'aménagement du territoire.

Il montre l'évolution des dossiers de constructions depuis le

mois de juin. Plus de 140 autorisations de bâtir ont été délivrées durant l'année 2017, ainsi que près de 50 accords pour des changements de teintes ou des installations solaires.

La dénomination des rues de Briey et la numérotation des maisons ont constitué l'essentiel de l'aménagement du territoire de cette 2<sup>e</sup> partie de l'année.

La suite de la législature sera constituée de la mise en application de la nouvelle loi sur les constructions, des premières réflexions sur le RCCZ, de l'inventaire du bâti (Vercorin en 1<sup>ère</sup> étape) et de la suite des études sur la LcAT.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER constate qu'après 300 jours, elle a surtout appris la patience et le rythme toujours assez lent et parfois chaotique des affaires publiques.

Une fois le dossier ouvert, il faut compter sur les procédures, les règlements, les exigences cantonales, les demandes et/ou oppositions des citoyens; ce projet qui semblait simple prend énormément de temps, ce qui permet également de trouver des solutions mûrement réfléchies.

Le tourisme a été un aspect important durant cette année, avec l'inauguration de la résidence touristique, une saison d'été meilleure que les précédentes, de nouvelles gérances pour les établissements de Vercorin, une nouvelle responsable de l'animation (Mme Aline TERRIER), un responsable des sentiers pédestres (M. Raphaël TIBOLET), une course supplémentaire pour les navettes gratuites de Vercorin et enfin l'homologation du règlement de promotion touristique).

M. Jérôme PELLISSIER a surtout consacré cette 1<sup>ère</sup> année à se mettre dans le bain, découvrir et assimiler toute ces nouvelles tâches bien éloignée de son métier d'informaticien.

Il estime qu'aujourd'hui, la phase d'apprentissage arrive à son terme et qu'il a presque toutes les armes en main pour gérer à satisfaction ce dicastère «Population», fort intéressant et diversifié.

La commune de Chalais n'est pas esseulée, agrippée à notre coteau; de nombreuses collaborations existent qu'il présente plus en détail ce soir (Direction centralisée des écoles, CSP du Vallon, EMIC/EMCR Lienne-Navisence, Police municipale, Association Beaulieu, AIPEA), sans compter le Triage forestier du Vallon, la STEP de Granges, le Centre médico-social, Projet Santé, Technopôle, etc.).

Vous pouvez ainsi vous rendre compte que nous ne sommes pas seuls au monde dans notre commune, mais que l'ouverture et les discussions avec nos voisins sont nombreuses et saines.

## 5. DIVERS

Avant de passer la parole aux citoyens, le Président précise qu'une course est prévue au téléphérique, une demi-heure après la fin de l'assemblée.

M. Jean-Daniel NANCHEN estime qu'il y a un manque de communication sur le projet de rénovation du téléphérique; cette situation génère énormément de rumeurs, qui vont dans tous les sens.

Le Président signale que cette affaire concerne la société anonyme du téléphérique et, comme transport public reconnu, le dossier sera soumis par l'Office fédéral des Transports.

Le changement de l'emplacement des gares répond à un souhait de plus grande visibilité, d'une meilleure coordination des transports publics et d'un point fixe à Briey (arrêt simultané des cabines), sans compter un accès plus aisé, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

La mise à l'enquête publique de ce projet, qui nécessite une négociation avec les propriétaires concernés, pourrait intervenir en mars 2018.

M. Jean-Daniel NANCHEN estime dommage que l'implantation soit modifiée et pense que le trafic pourra déranger les enfants. Le Président rappelle que cet avant-projet a été présenté aux différents organes responsables et que tant l'architecte cantonal, que le Canton du Valais et l'OFT ont donné leur aval.

Il signale que depuis les classes, les élèves ne verront pas le mouvement des passagers; de plus, les affluences se concentrent durant les week-ends et les périodes de congés.

M. Louis GUGLIELMAZZI demande ce qu'il advient de la ligne postale Sierre-Vercorin, ainsi que des offices postaux de la commune.

Le Président confirme que l'OFT ne subventionnera évidemment pas une double desserte. Ce problème de Briey est connu et pris en compte; des solutions existent, mais il faudra se montrer créatif pour répondre aux vrais besoins.

Pour les offices postaux, la commune a pris les devants pour entrer en discussion et essayer d'obtenir des solutions et maintenir le meilleur service possible.

M. Michel FOURNIER remercie pour le travail effectué; il estime cependant que nous n'avons pas le droit de baisser les bras; il faut faire front et le maximum pour sauver les bureaux de poste.

Par ailleurs, il est surpris que les offices de Chippis et de Grône soient maintenus, alors que le bureau de poste de Chalais travaille bien, voire mieux que ses voisins.

M. Dominique PERRUCHOUD estime qu'au 21ème siècle, nous sommes digitalement intégrés, tant pour les bâtiments ou les services et nous pouvons bénéficier d'une augmentation des offres et possibilités.

Il est 22 h 20.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt officiellement cette assemblée

Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et présente ses vœux pour une bonne et heureuse année 2018.

Il invite les participant-e-s à partager un verre de vin chaud.

◀ Alain Perruchoud, Président

◀ François Zuber, Secrétaire

## AVIS DE RECHERCHE

La commune de Chalais recherche des accompagnateurs pour les courses en téléphérique des élèves de 1H à 4H scolarisés à Vercorin. Le but est de, une fois dans la semaine, accompagner ces enfants lors des trajets avant ou après leurs classes.

Intéressé ? Vous pouvez vous annoncer au bureau communal de Chalais (027 459 11 11 ou [info@chalais.ch](mailto:info@chalais.ch))

## Economie

# UN HIVER ENCOURAGEANT

J'ai lu récemment un article qui traitait des effets néfastes du tourisme de masse et présentait les stratégies mises en place dans certaines villes et régions pour limiter le nombre de touristes et visiteurs... En Valais, comme sur notre commune, nous n'en sommes pas encore là. Et si le développement touristique doit se faire de façon mesurée et respectueuse de nos richesses naturelles et patrimoniales, notre stratégie veut clairement attirer plus d'hôtes dans les hôtels, les chalets et appartements, sur les pistes et dans tous les commerces de la station !

### DES CHIFFRES

Alors, quel bilan tirer de cette saison d'hiver, où toutes les conditions favorables étaient réunies, enneigement précoce et continu, arrivée du Magic Pass et ouverture de la résidence touristique ? L'office du tourisme, qui n'avait pas tous les chiffres de la 2<sup>e</sup> partie de la saison lors de la rédaction de cet article, enregistre déjà pour les 3 premiers mois une augmentation de 55% des nuitées commerciales et des nuitées déclarées par des privés (hors forfaits propriétaires) et de 73% si on ne considère que les nuitées commerciales. L'OT calcule que l'apport de la résidence SwissPeak représente plus du 30% de ces nuitées.

Bien que je n'aie pas obtenu de données de leur part, il semble que la résidence a été bien occupée durant la haute saison (Noël/Carnaval/Pâques) et les résultats sont encourageants pour une première saison d'exploitation. Comme pour toute mise en route, quelques ajustements seront à faire mais les commentaires relevés sur les réseaux sociaux sont majoritairement positifs, tant sur la résidence elle-même que sur l'ensemble de la station.

Du côté des chalets et appartements en location, l'appréciation de la saison est aussi très positive et le BAT relève notamment une belle augmentation des locations pour toute la durée de la saison.

Pour les remontées mécaniques, le pari lancé avec le nouveau forfait Magic Pass c'était en quelque sorte « ça passe ou ça casse! ». Et ça a plutôt bien passé! La direction de TVSA indique plus de 90'000 premiers passages enregistrés cet hiver, soit une augmentation de 25 à 30% par rapport à l'hiver précédent. En comparaison avec l'hiver 2012-13, première année d'exploitation de la nouvelle télécabine, l'amélioration est d'environ 5 à 10%. Au niveau des recettes, l'exercice 17-18 devrait enregistrer une progression générale de l'ordre de 15







à 20%, quasiment similaire sur le secteur des transports et sur celui de la restauration.

Les chiffres le montrent, le bilan global de cette saison d'hiver a de quoi satisfaire et nous donner le sourire. Alors évidemment, les esprits chagrins diront que toutes les conditions étaient réunies pour bien faire, que nous retrouvons seulement le niveau d'avant la crise, que ce n'est qu'une saison... Et c'est vrai ! Mais ces résultats sont encourageants, montrent la voie à suivre et j'espère que la saison d'été suivra la tendance, avec le même effet Magic Pass et résidence, sur lequel nous pouvons construire !

### DES NAVETTES

Du côté des bus navettes gratuits, la fréquentation générale est elle aussi réjouissante, les navettes étant même victimes de leur succès certains jours de pleine saison (641 passagers le 13 février) et lors de conditions de circulation difficiles ! Seul bémol, le service supplémentaire du matin, introduit pour permettre la connexion avec le bus en direction de Vissoie, qui a été fort peu fréquenté (96 passagers au total), une expérience que nous n'allons donc pas reconduire. Je constate que les navettes sont peu à peu plus considérées comme un service de transport public que seulement le moyen de se rendre à la télécabine, raison première de leur mise en place. Des voix s'élèvent d'ailleurs çà et là pour

que cette offre communale s'étende à la saison d'été. Des réflexions peuvent se faire sur l'amélioration et/ou l'extension du service et le conseil communal se soucie des questions de mobilité, à Vercorin comme sur le reste de la commune. Toutefois, la question des coûts (plus de Fr. 200'000.- par année pour les navettes et la liaison touristique Vercorin-Vissoie) et de leur financement pèsera également son poids dans la balance.

### DES TAXES

A propos de finance, la taxe de promotion touristique - TPT - (en lieu et place de la taxe d'hébergement) est l'un des instruments de financement de notre politique touristique. L'année 2017 a vu un sérieux « nettoyage » du compte communal relatif à sa perception. Certaines créances ont malheureusement dû être abandonnées et le montant reversé à Vercorin Tourisme a été revu à la baisse, pour l'adapter au total des taxes réellement perçues. Il faut d'ailleurs constater que certain-e-s assujetti-e-s rechignent à jouer le jeu et refusent de régler leur taxe... Homologué fin 2017 par le Conseil d'Etat, le nouveau règlement, qui calcule le montant complémentaire selon le revenu d'indépendant ou le bénéficiaire et non plus selon le chiffre d'affaires ou les recettes brutes, est entré en vigueur. Toutefois, les factures envoyées cette année porteront sur les chiffres de l'exercice 2017 pour lequel nous devons encore appliquer l'ancien règlement. Des informations sur la perception de la TPT pour l'exercice 2018, selon le nouveau règlement, seront donc communiquées ultérieurement aux concerné-e-s.

Comme cela a été fait pour la mise à jour du règlement TPT, le conseil communal souhaite nommer prochainement une commission représentative pour examiner la révision du règlement sur la taxe de séjour. Du pain sur la planche assurément et l'occasion de discussions intéressantes et d'échange de points de vue sur le futur du tourisme dans notre commune !

◀ Martine Perruchoud Hofstädter  
Conseillère communale

## Services techniques

# ENCORE UN EFFORT

Cela fait 5 mois que la taxe a été introduite dans la plupart des communes valaisannes. La grande majorité de la population a compris le fonctionnement de ce nouveau règlement, respecte l'utilisation des sacs taxés et trie ses déchets. L'utilisation des sacs taxés est rentrée dans les habitudes et il devient rare de trouver des sacs noirs dans nos moloks.

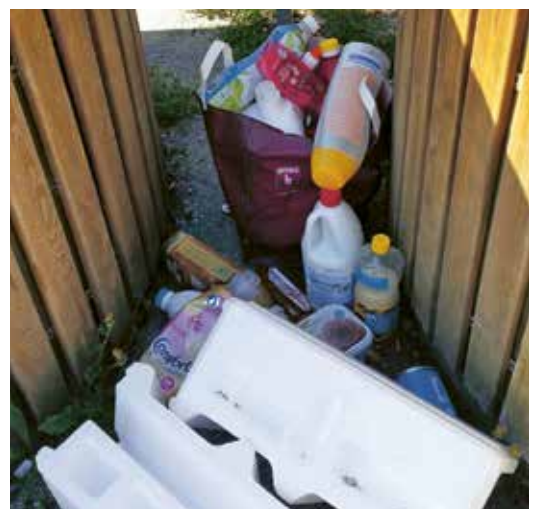
On peut comprendre que le premier mois après l'introduction du règlement et la rupture de sacs des premières semaines ont amené les gens à déposer des sacs noirs dans les moloks. Cette période de tolérance est terminée et les sacs noirs trouvés dans les moloks sont systématiquement fouillés et les fraudeurs amendés.

Malheureusement, une partie de la population utilise nos quatre éco-points comme une décharge. Il est insoutenable que des habitants déposent des déchets de tous genres devant les moloks et les containers. Les déchets encombrants vont à la déchetterie des Etreys ou de Vercorin. La grande insatisfaction reste le refus du tri des plastiques dans les déchets encombrants aux déchetteries. On peut comprendre cet agacement à ce changement de pratique. Mais actuellement, les plastiques ne sont pas recyclés et vont donc dans un sac taxé. Les meilleures solutions pour diminuer ces déchets seraient d'acheter moins de produits en plastique ou de déposer ces déchets dans les magasins qui organisent la récupération.



Le nettoyage et le rangement journalier de tous ces déchets augmentent les coûts des comptes autofinancés des déchets urbains. A terme, c'est la taxe de base qui risque d'être augmentée pour financer ces coûts. Il faut rappeler que la taxe de base a été diminuée pour compenser la part variable qui est le sac. La commune ne trompe pas les habitants avec ce nouveau système de facturation « pollueur payeur ». Rappelons que l'un des objectifs de la loi fédérale est d'avoir une très faible taxe de base et une grande part de taxe variable. Les éco-points seront prochainement équipés de caméras de vidéosurveillance afin de pouvoir identifier les fraudeurs et les amender comme il se doit.

En ce qui concerne les déchets alimentaires, la commune de Chalais dépend aussi des autres communes et de l'UTO pour mettre en place un ramassage de ces déchets. Des tests ont été réalisés dans des communes du Bas-Valais. Dès que la solution sera trouvée, la commune proposera ce type de récolte.



Tous ces frais augmentent les coûts de la taxe de base qui est la charge de tous les habitants ! Alors merci de faire un effort pour respecter les règles, de mettre vos déchets dans des sacs taxés, et, ne pas les entasser au sol ou dans des petites poubelles publiques. Gardons, tous ensemble, nos éco-points propres pour éviter de devoir prendre des mesures impopulaires supplémentaires.

◀ Olivier Hugo  
Conseiller communal



## PRÉCISIONS:

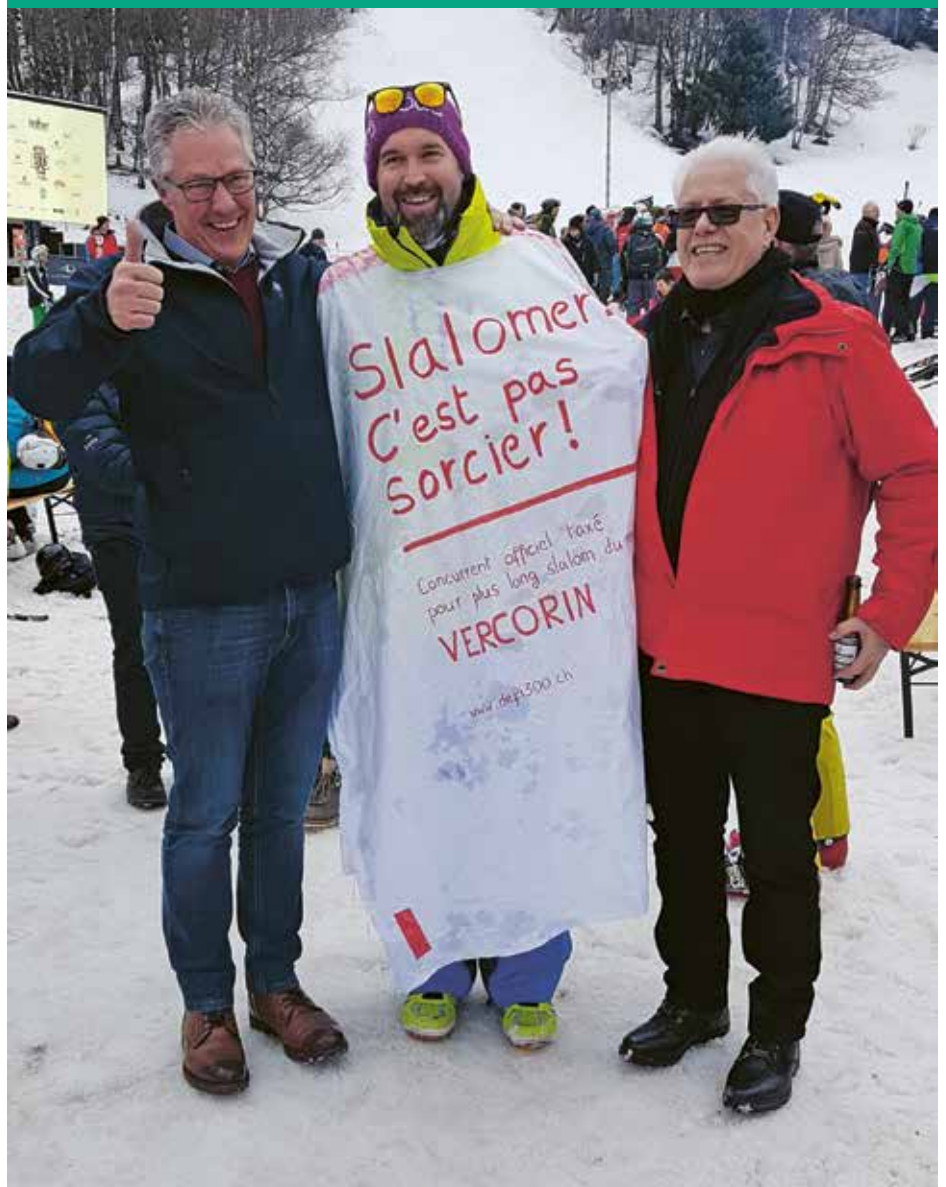
1. On ne doit mettre que des PET venant de boissons dans ces récupérateurs. Les autres PET (shampooing, vinaigre ou autres) vont dans les sacs taxés ou dans les magasins.



2. Il n'y a pas besoin de trier l'ALU et le fer. Ces deux déchets vont dans le même container jaune.



Tout le monde ne réagit pas pareillement à la taxe au sac !



## Territoire

**ZONES RÉSERVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de la mise en application de la LcAT (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire) le Conseil communal a décidé d'instaurer des zones réservées pour permettre une mise en œuvre des nouvelles dispositions légales supérieures en matière d'aménagement du territoire (LAT).

Les zones réservées sont instaurées pour permettre une révision du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions sur la commune, au sens de la LAT.

Nous vous présentons ci-dessous la procédure mise en place par le Conseil communal pour répondre aux demandes des citoyens en ce qui concerne des projets de construction nouvelle, d'agrandissement, de rénovation dans ces zones réservées :

Sous Briey, sur la route de Vercorin, les forages des pieux sont terminés

**PROCÉDURE****Réception du dossier**

Dans les 10 jours : signaler le refus de principe du dossier (*en référence à la zone réservée*)

**A. Si le dossier présente une nouvelle construction**

- a. Réponse écrite dans laquelle on signale que le dossier va quand même être analysé plus finement (à préciser le besoin de temps important nécessaire à l'analyse)
- b. Analyse du dossier par le Service technique (ST)
- c. Préavis du Conseil communal (CC) avec argumentation
- d. Si le préavis du CC est positif, envoi du dossier au Service du développement territorial (SDT) du canton du Valais pour préavis
  - si le préavis du SDT est favorable, alors le dossier passe à la Commission communale des constructions (Ccc), puis mise à l'enquête publique (MEP) avec mention « dérogation à la zone réservée », puis traitement des oppositions et délivrance du permis de bâtir par le CC
  - si le SDT répond négativement, prise de position du CC (*en principe le projet est refusé par le CC sauf cas exceptionnel*)
- e. Si le projet est refusé par le CC, attendre la fin de la procédure liée à la LcAT et représenter un nouveau dossier en lien avec le nouveau PAZ et RCCZ

**B. S'il est question d'un projet d'agrandissement, de rénovation, ...**

- a. analyse du dossier par le ST (en général, l'analyse sera plutôt favorable puisque l'on va dans le sens de la densification) et information au CC
- b. le dossier passe ensuite à la Ccc, puis MEP avec mention « dérogation à la zone réservée », puis traitement des oppositions et délivrance du permis de bâtir par le CC

## Territoire

# INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE VERCORIN

Le Valais compte un très grand nombre de monuments et de sites historiques. Ils témoignent de l'évolution de notre société et contribuent au succès touristique de notre canton. Ce patrimoine bâti permet de maintenir l'identité culturelle de nos villages et quartiers. C'est pourquoi la législation fédérale (LPN) exige que les communes prennent des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine.

Dans le cadre de son projet de révision du PAZ, la commune de Chalais a identifié la nécessité de réaliser un inventaire du patrimoine bâti pour le village de Vercorin dont le centre historique est soumis à un ISOS régional.

L'inventaire est un outil de connaissance et de gestion des constructions existantes qui est prévu par la loi cantonale (LC art. 18 et OC art. 12). Il est réalisé par les communes, avec l'aide d'un mandataire externe, puis homologué par le canton, et finalement mis à l'enquête publique.

La procédure d'inventaire se déroule en trois étapes :

- I. L'inventaire
- II. Le classement
- III. La mise sous protection

L'inventaire permet de classer les constructions selon leurs qualités historiques. Il permet également d'édicter des règles pour la transformation et la rénovation des bâtiments anciens, et de définir les marges de manœuvre pour les propriétaires.

L'inventaire se compose d'une fiche A4 pour chaque bâtiment, comportant un plan de situation, une photo, un bref descriptif, ainsi qu'une note correspondant à la valeur patrimoniale de l'objet.

**Pour évaluer la qualité des bâtiments et récolter les informations utiles, une visite sur place de chaque objet est réalisée par les mandataires. Celle-ci se limite à l'extérieur des bâtiments et à leurs abords.**



## TABLEAU DES VALEURS PATRIMONIALES

### Cat. 1 très remarquable

Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural, objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; ensemble remarquable par sa qualité globale exceptionnelle.

### Cat. 2 remarquable

Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de portée cantonale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; construction remarquable par sa qualité globale.

### Cat. 3 intéressant

Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes : volume, proportions, percements harmonieux, etc.; représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration à un ensemble bâti.

### Cat. 4+ bien intégré

Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrains, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac, etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même; architecture sans qualité remarquable, mais sans défaut gênant, l'objet est intéressant sur le plan local dans le cadre de son entourage avec lequel il s'harmonise parfaitement, cette intégration soulignant la valeur propre de l'objet qui ne s'impose pas d'emblée; maintien du volume et de la substance.

### Cat. 4 en attente de jugement

Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrains, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac, etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.

### Cat. 5 sans intérêt

Bâtiment qui présente de l'intérêt, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture de la typologie ou de l'appartenance à un mouvement stylistique ou artisanal; bâtiment intéressant à première vue mais que le manque de recul ou de connaissances ne permet pas de juger définitivement maintenant.

### Cat. 6 altère le site

Bâtiment ou construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais « neutre » et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.

### Cat. 7 altère le site

Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des composantes architecturales, sans cohérence avec son environnement, etc., gêne et altère un site naturel ou construit.

L'inventaire communal s'inscrit dans une démarche globale de valorisation et de préservation du patrimoine. La commune peut par exemple décider d'octroyer des subventions financières aux propriétaires des bâtiments sur la base de l'inventaire, afin de compenser les coûts liés aux exigences de conservation.

**Dans les communes touchées par l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires**, la loi prévoit la possibilité de transformer les objets classés à l'inventaire ou caractéristiques du site en résidence secondaire. C'est l'inventaire du patrimoine bâti qui permet de définir les objets concernés par cette mesure.

◀ Patrick Rudaz, Vice-président

## AVIS DE RECHERCHE

La commune de Chalais cherche à engager pour la rentrée scolaire 2018 - 2019 une personne pouvant assumer, tous les jours d'école, la surveillance de la cour durant le temps du repas de midi, au centre scolaire de Vercorin.

## Renouvellement du téléphérique CBV

**MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ, DU RCCZ ET PLAN DES ALIGNEMENTS****INTRODUCTION**

Les études prospectives cantonales des liaisons par câble entre la plaine et la montagne ont démontré l'attractivité et l'intérêt public d'une installation de transport par câble entre Chalais, Briey et Vercorin (ci-après ITC CBV). Elles ont par ailleurs mis en évidence des déficits du point de vue de l'exploitation de la ligne actuelle (ex : contre-arrêt de Briey) et sa faible capacité à absorber les pointes de trafic. Aussi, la commune de Chalais a-t-elle décidé de renouveler sa liaison par câble suivant un nouveau tracé légèrement décalé, mais plus adapté.

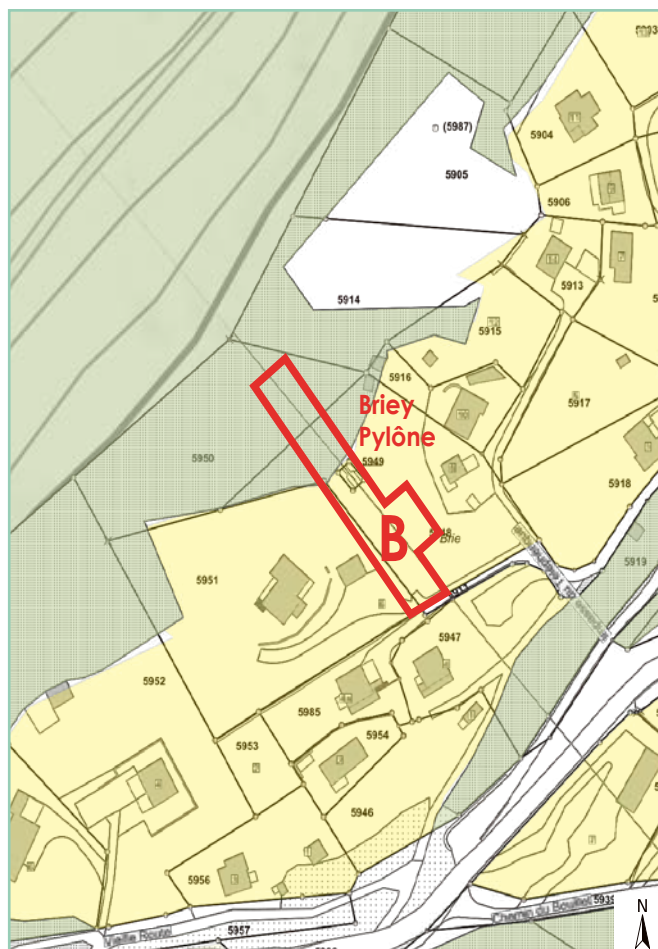
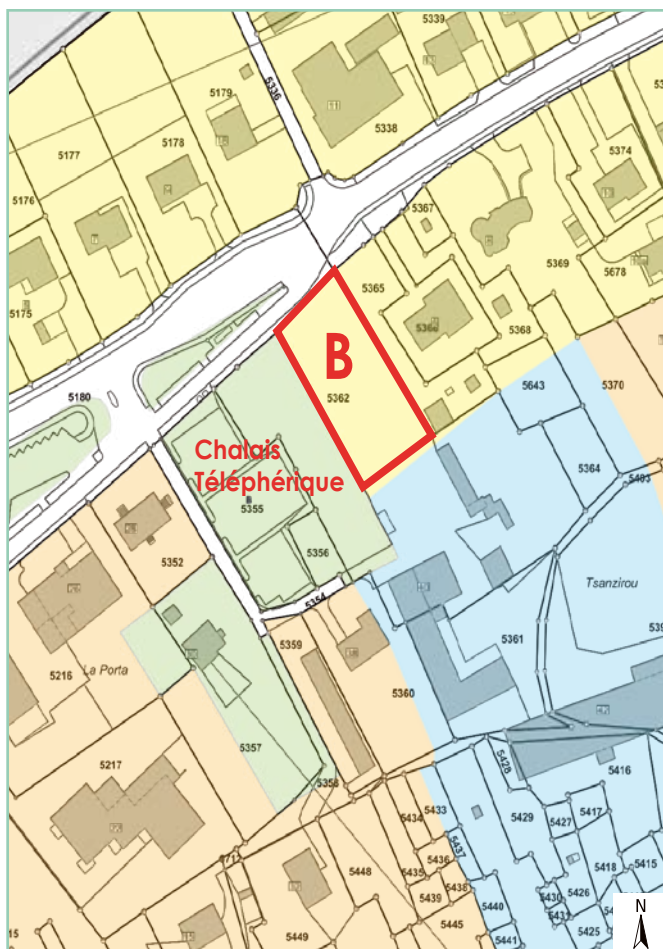
Ce projet nécessite une procédure de modifications partielles du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de la commune de Chalais. Elle est coordonnée à la procédure d'approbation des plans de l'installation et à son plan d'alignement. Les mo-

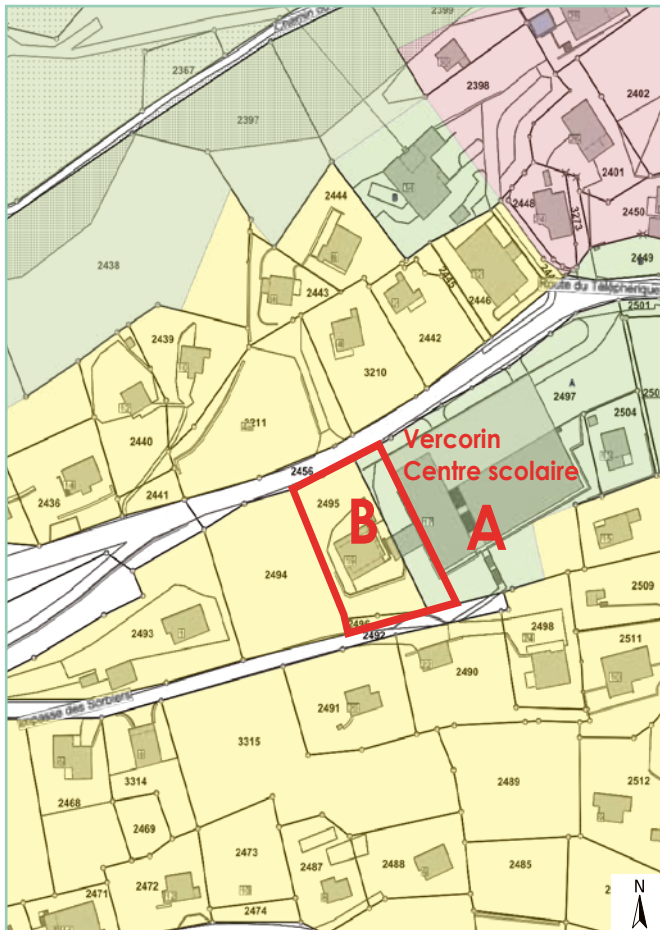
difications projetées touchent la zone de constructions et d'installations publiques A et B, la zone à bâtir, la zone agricole et l'aire forestière selon le PAZ de la commune de Chalais.

**PROCÉDURE**

La procédure de modifications partielles du PAZ et du RCCZ est la suivante :

- Mise à l'enquête publique des nouveaux plans - effectuée
- Traitement des éventuelles oppositions - effectué par le Conseil communal
- Décision de l'assemblée primaire à propos des modifications proposées et des oppositions.
- Mise à l'enquête publique des décisions de l'assemblée primaire.
- Procédure de voies de recours.
- Transmission du dossier au Conseil d'Etat pour homologation.





### MODIFICATION DU PAZ

Les modifications partielles du PAZ proposées visent à mettre en conformité les 3 stations projetées en affectant celles-ci à la zone de constructions et d'installations publiques B. Elle englobe également les autres aménagements s'y rattachant (passerelles, parking, accès). Les différentes zones touchées par ces changements d'affectation sont décrites aux chapitres suivants.

La zone de constructions et d'installations publiques B (ci-après ZIG B) n'englobe que les gares actuelles, mais pas le pylône de Briey. Elle couvre également à Chalais le parking du téléphérique. Le centre scolaire à Vercorin se trouve dans la zone de constructions et d'installations publiques A (ci-après ZIG A).

Le projet prévoit une extension de la ZIG B à Chalais pour la nouvelle station de départ (1'169 m<sup>2</sup>), pour la station inter-

médiaire de Briey (1'038 m<sup>2</sup>) et pour la nouvelle station d'arrivée (1'349 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une réduction de la ZIG A à Vercorin au Sud-Ouest du centre scolaire (392 m<sup>2</sup>).

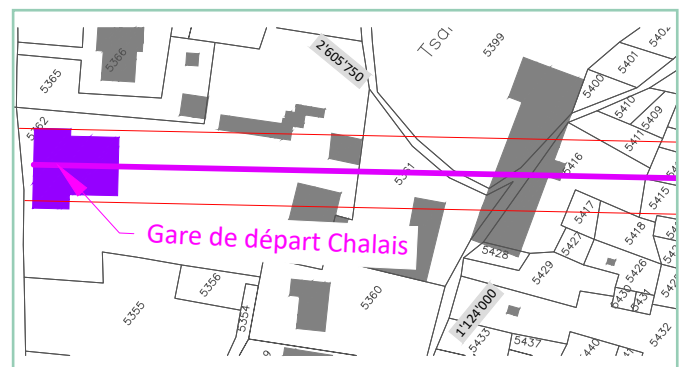
### MODIFICATION DU RCCZ

Les zones d'intérêt général du PAZ sont régies actuellement par les articles 42, 45, 48, 50, 53 et 61 du RCCZ. L'article relatif à la zone de constructions et d'installations publiques B ne stipule pas expressément les installations de transport à câbles. Une adaptation de cet article (art. 50) est dès lors nécessaire pour en clarifier la teneur. De plus, le projet est soumis à la procédure du plan d'alignement pour lequel aucun article spécifique en lien avec les installations de transports à câbles ne figure dans le RCCZ. Une autre modification du RCCZ (ART. 16 bis) est donc également indispensable. Les autres articles susmentionnés ne nécessitent pas de modifications.

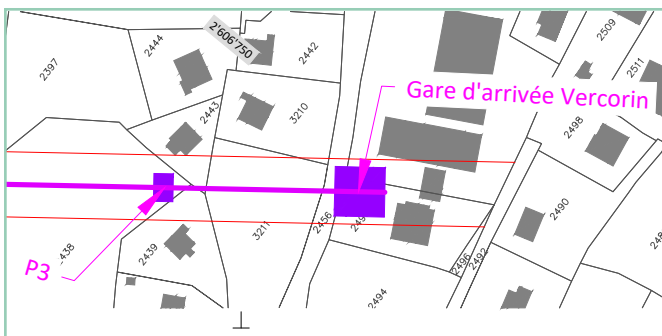
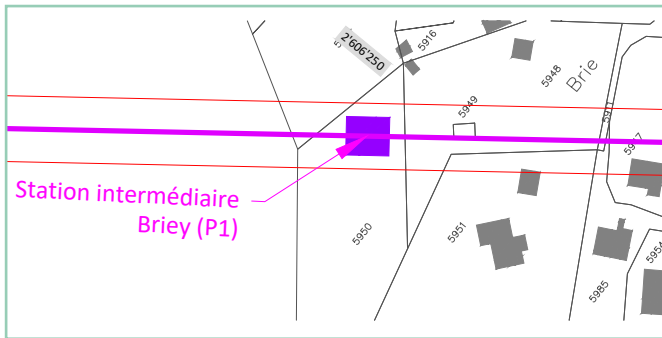
Le projet prévoit de compléter l'actuel article 50 avec la notion de transport à câble et l'article 16 du RCCZ avec celle du plan d'alignement. Ces adaptations sont nécessaires afin de mettre en conformité le RCCZ de la commune de Chalais avec les bases légales fédérales et cantonales pour les liaisons plaine - montagne et ainsi permettre la construction de la nouvelle installation ITC CBV.

### PLAN D'ALIGNEMENT

Le plan d'alignement structure l'environnement urbanisé et réserve l'espace nécessaire au futur téléphérique. Il est obligatoire pour les liaisons plaine - montagne respectivement pour la construction et l'exploitation de l'installation. L'alignement d'une longueur maximale de 1'797 m couvre une bande d'une largeur totale de 20 m correspondant à l'espace nécessaire au passage de la ligne et de ses infrastructures (passage des cabines et largeur de sécurité).







Les terrains qui se situent sous l'alignement peuvent être notamment frappés d'une interdiction ou d'une limitation de bâtir, d'une limitation de la vue ou de l'entreposage et de mesures de sécurité incendies. Les règles sont définies au travers d'un article spécifique. Toute intervention (fouilles, modification du terrain, entreposage, etc...) nécessite ainsi l'autorisation de l'instance compétente.

Le plan d'alignement donne le droit à la collectivité publique d'exproprier les droits immobiliers que les tiers ont sur les terrains survolés par l'alignement pour cause d'utilité publique selon la législation sur les installations à câbles transportant des personnes. Il est reporté sur le plan d'affectation des zones.

## Modifications des articles du RCCZ AVENANT AU RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (ART. 16)

### ANCIEN TEXTE (RCCZ ACTUEL)

#### Art. 16 Alignements

Les dispositions légales en vigueur s'appliquent par défaut tant que le Conseil communal n'a pas établi des plans d'alignement en force, conformément à la législation (LR).

### NOUVEAU TEXTE (RCCZ FUTUR)

#### Art. 16 Alignements

Les dispositions légales en vigueur s'appliquent par défaut tant que le Conseil communal n'a pas établi des plans d'alignement en force, conformément à la législation (LR).

Art. 16bis Alignements d'installation de transport à câbles Chalais – Briey – Vercorin

- 1 L'alignement figurant sur le plan d'alignement 'ITC Chalais - Briey – Vercorin', et reporté sur le plan d'affectation des zones, a pour but d'empêcher de compromettre la réalisation de la liaison par câbles et de rendre conforme l'installation aux dispositions sur l'aménagement du territoire.
- 2 Dans le secteur défini par l'alignement, le survol, le passage des câbles, la construction de pylônes ou d'autres supports de voies, ainsi que les mouvements de terrains nécessaires sont autorisés, tout comme l'accès en lien avec la construction, l'entretien et la sécurité. Dans l'emprise de l'alignement, il pourrait y avoir des incidences sur la vue, la surface et le gabarit des constructions ou encore l'entreposage et des mesures liées à la sécurité incendie pourraient être exigées. Toute intervention (fouilles, modification du terrain, entreposage, etc...) nécessite l'autorisation de l'instance compétente.
- 3 Un éventuel droit d'expropriation est prévu exclusivement dans le cadre de la procédure distincte selon la législation sur les installations à câbles transportant des personnes.

## Modifications des articles du RCCZ

# AVENANT AU RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (ART. 50 )

### ANCIEN TEXTE (RCCZ ACTUEL)

Art. 50 Zone 15: Zone de constructions et d'installations publiques et semi-publiques A, B, C

a) Types de zones de constructions et d'installations publiques et semi-publiques

A = Zone de constructions publiques «A» (bâtiment communal, église, écoles, etc.):

Degré de sensibilité = DS II (Art. 43 OPB)

B = Zone de constructions et d'installations publiques «B» (parkings, terrains de sports, jardins, etc.):

Degré de sensibilité = DS III

C = Zone de constructions et d'installations publiques «C» (stand de tir) pour le stand, la ligne de tir et la ciblerie :

Degré de sensibilité = DS IV

b) Distance minimale à la limite

La distance minimale à la limite sera la même que celle de la zone contiguë. Elle sera égale au 1/3 de la hauteur de chaque façade, mais au minimum de 3 m.

c) Toute construction projetée dans cette zone doit correspondre aux définitions de la destination de ces constructions projetées, comme vu ci-dessus.

Pour le surplus, voir les dérogations admises dans le présent règlement.

### NOUVEAU TEXTE (RCCZ FUTUR)

Art. 50 Zone 15: Zone de constructions et d'installations publiques et semi-publiques A, B, C

a) Types de zones de constructions et d'installations publiques et semi-publiques

A = Zone de constructions publiques «A» (bâtiment communal, église, écoles, **installations de transport à câbles**, etc.):

Degré de sensibilité = DS II (Art. 43 OPB)

B = Zone de constructions et d'installations publiques «B» (parkings, terrains de sports, jardins, etc.):

Degré de sensibilité = DS III

C = Zone de constructions et d'installations publiques «C» (stand de tir) pour le stand, la ligne de tir et la ciblerie :

Degré de sensibilité = DS IV

b) Distance minimale à la limite

La distance minimale à la limite sera la même que celle de la zone contiguë. Elle sera égale au 1/3 de la hauteur de chaque façade, mais au minimum de 3 m.

c) Toute construction projetée dans cette zone doit correspondre aux définitions de la destination de ces constructions projetées, comme vu ci-dessus.

Pour le surplus, voir les dérogations admises dans le présent règlement.

## COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'acceptation ou le refus des modifications partielles du PAZ et du RCCZ et de l'introduction du plan des alignements sont de la compétence de l'assemblée primaire. Celle-ci sera aussi appelée à se prononcer sur les dix oppositions déposées. Dans l'intervalle, chaque opposant aura été entendu lors d'une séance de conciliation.

## INFORMATIONS DIVERSES

### TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la Société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

**LUNDI 4 JUIN 2018 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISALE DE CHALAIS**

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

### EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m<sup>2</sup> \* (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

\* 20 l/m<sup>2</sup> = 2 cm dans un récipient à bord droit

### FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

### BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: [decs-bourses@admin.vs.ch](mailto:decs-bourses@admin.vs.ch)

## Exercice 2017

**COMPTES COMMUNAUX****PREAMBULE**

Une nouvelle conseillère et deux nouveaux conseillers ont rejoint le Conseil communal en ce début d'année 2017. La «formation» de ces trois personnes, aux multiples problématiques auxquelles le Conseil est confronté, a constitué une charge supplémentaire pour les «anciens» et pour les collaborateurs de l'administration communale. Cela étant, cette phase s'est parfaitement bien déroulée et le Conseil a très rapidement trouvé son rythme de croisière. Le développement de Vercorin et notamment le changement de paradigme imposé par la nouvelle résidence touristique, la route et le parking de Fontany, la Loi sur l'Aménagement du Territoire, les projets de mobilité et les dossiers intercommunaux ont été les principales occupations du Conseil tout au long de cette année.

**MESSAGE INTRODUCTIF**

Tant au niveau des dépenses que des recettes, les comptes 2017 s'écartent de près d'un million de francs de la prévision budgétaire. Ces différences proviennent essentiellement d'un nettoyage en profondeur de la comptabilité. En effet, au fil des années des provisions se sont accumulées dans le compte de charges comme dans celui des revenus. Ces provisions ont été dissoutes, notamment pour les rubriques suivantes: participation à la caisse maladie, subventions cantonale pour les routes, perception de la TPT et perception des impôts. Il faut aussi relever que l'Etat du Valais a fortement augmenté la facture de la prévoyance sociale et a réduit la péréquation financière. Enfin, le Conseil communal a dû engager des dépenses supplémentaires absolument nécessaires, notamment pour l'entretien hivernal des routes et l'étude de la carte des dangers.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2017 en séance du 15 mai 2018.

**RESULTATS**

Les comptes 2017 de la Commune bouclent avec un résultat en baisse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'autofinancement de 1.7 million de francs.

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables présente un total de revenus de 15.4 millions et de charges de 13.7 millions de francs. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de 1.65 million de francs ou 10% de la valeur résiduelle des actifs.

**CHARGES**

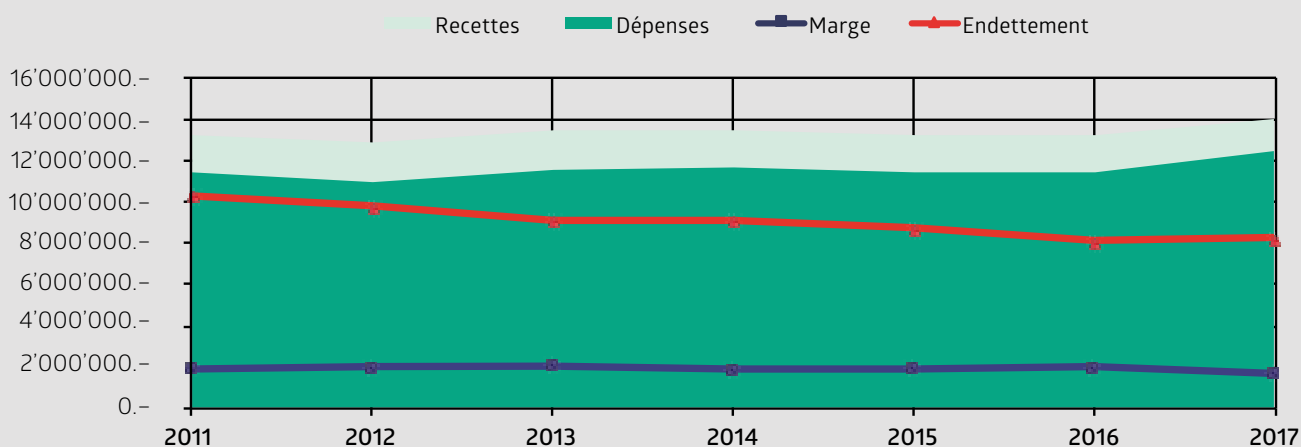
Le total des charges de fonctionnement se monte à 13.7 millions de francs. Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après:

- a/ Protection civile : installation télématique décidée par l'Etat du Valais et compensée par une subvention reçue de CHF 51'000
- b/ Sentiers pédestres :  
bisse de Vercorin – exploitation préventive de sécurité CHF 24'700 suite aux tempêtes printanières  
Mobilité Loisirs – CHF 16'000 afin de coordonner notre dossier avec celui de la commune d'Anniviers
- c/ Centre du Lavioz :  
frais d'électricité sous-estimés : CHF 8'500  
diverses réparations suite à des défauts
- d/ Participation à la caisse maladie : réserves de charges des années précédentes dissoutes en 2017
- e/ Financement prestations complémentaires : augmentation de la demande de participation de l'Etat du Valais
- f/ Mesures en faveur des handicapés : augmentation de la demande de participation de l'Etat du Valais
- g/ Financement EMS – Soins longue durée : augmentation du nombre de personnes prises en charge
- h/ Déblaiement des neiges : hiver 2017-2018 avec un enneigement exceptionnel
- i/ Entretien du parking Télécabine Vercorin: aménagement, marquage et signalisation du parking décidés en cours d'exercice
- j/ Transports touristiques :  
budget 2017 sous-évalué d'environ CHF 37'000  
transports 2017-2018 – navettes ordinairement facturées plus tard dans l'année facturées au début 2018 en raison du changement de taux TVA : CHF 28'800
- k/ Etude carte des dangers : complément d'étude, exigé par l'Etat du Valais
- l/ Un amortissement complémentaire des actions des Forces Motrices de la Gougria a été passé en compte pour CHF 150'000

Chapitres	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Remarque
1 Sécurité publique – Protection civile	57'777	1'500.00	+ 56'277	a
3 Culture, loisirs et culte – Entretien des chemins pédestres	96'308	48'000	+ 48'308	b
3 Culture, loisirs et culte – Centre du Lavioz	45'685	10'300	+ 35'385	c
5 Prévoyance sociale – Participation caisse maladie	533'228	371'000	+ 162'228	d
5 Prévoyance sociale – Financement prestations complémentaires	201'466	152'100	+ 49'366	e
5 Prévoyance sociale – Mesures en faveur des handicapés	364'667	282'400	+ 82'267	f
5 Prévoyance sociale – Financement EMS – Soins longue durée	307'255	200'000	+ 107'255	g
6 Trafic – Déblaiement des neiges	375'988	180'000	+ 195'988	h
6 Trafic – Entretien du parking du Télécabine de Vercorin	49'982	8'000	+ 41'982	i
6 Trafic – Transports touristiques	293'494	227'500	+ 65'994	j
7 Protection et aménagement du territoire – Etude carte des dangers	102'092	0	+ 102'092	k
9 Amortissement du patrimoine financier	509'694	337'000	+ 172'694	l

### Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	12'607'294.-	12'101'105.-	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	<b>13'712'800.-</b>
Recettes	14'592'458.-	14'123'447.-	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	<b>15'417'109.-</b>
Marge	1'985'164.-	2'022'342.-	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	<b>1'704'310.-</b>
Endettement	11'263'260.-	10'669'433.-	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	<b>8'978'553.-</b>



**Compte de fonctionnement par tâche**

2017

**Résultat avant amortissements comptables**

Charges financières	- fr.	13'712'800
Revenus financiers	+ fr.	15'417'109
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>1'704'310</b>

**Résultat après amortissements comptables**

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'704'310
Amortissements ordinaires	- fr.	1'653'497
<b>Excédent de revenu (+) ou de charges (-)</b>	<b>= fr.</b>	<b>50'813</b>

**Compte des investissements**

Dépenses	+ fr.	2'463'197
Recettes	- fr.	614'700
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>1'848'497</b>

**Financement**

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'704'310
Investissements nets	- fr.	1'848'497
<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>-144'187</b>

**REVENUS**

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 15.4 millions de francs. Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après:

- a/ Emoluments du cadastre: les factures des SAU pour les lots 7 et 9 ont pu être envoyées en 2017
- b/ Protection civile: subvention de CHF 51'000 reçue pour l'installation télématique en compensation de la charge précitée
- c/ Subventions des routes : dissolution d'une provision de subvention à recevoir de l'Etat du Valais, créée à tort d'où une charge au lieu d'une recette

d/ Subventions canaux et torrents : subventions à recevoir sous-évaluées lors de l'établissement du budget

e/ Permis de construire : augmentation des permis de construire délivrés

f/ Contribution au ver de la grappe : soutien de la part de la commune aux vignerons victimes du gel printanier – contribution non facturée

g/ Perception de la TPT : grand nettoyage effectué en 2017 dans les débiteurs liés à la TPT (factures prescrites, pertes sur débiteurs, etc.) qui entraîne une charge au lieu d'un produit

Chapitres	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Remarque
1 Sécurité publique – Emoluments du cadastre	273'216	23'000	+ 250'216	a
1 Sécurité publique – Protection civile	54'500	0	+ 54'500	b
6 Trafic – Subventions routes	-344'792	14'400	- 359'192	c
7 Protection et aménagement du territoire – Subventions canaux et torrents	74'313	30'000	+ 43'313	d
7 Protection et aménagement du territoire – permis de construire	109'757	50'000	+ 59'757	e
8 Economie publique – Contribution au ver de la grappe	1'862	28'800	- 26'938	f
8 Economie publique – Perception de la TPT	-44'030	60'000	- 104'030	g
9 Finances et impôts – Perception des impôts	10'485'768	9'028'075	+ 1'457'693	h
9 Finances et impôts – Péréquation financière	872'880	1'082'614	- 209'734	i

h/ Perception des divers impôts : l'évaluation plus précise mais prudente des recettes fiscales, la prise en compte de la hausse du nombre des contribuables et la dissolution des provisions accumulées au fil des années expliquent cette forte augmentation

i/ Péréquation financière intercommunale : nette diminution de la part de l'Etat du Valais

### AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à 1.65 million de francs. Des amortissements complémentaires de 300'600 francs sur les actions de la Télécabine, de 150'625 francs sur les actions des Forces Motrices de la Gougra, de 4'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 54'469 francs sur le bâtiment de la Postale ont également été effectués.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2017 s'établit à 10.1% en respect des dispositions en la matière.

### COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 2.46 millions de francs couvertes à hauteur de 0.61 million de francs par des recettes. Le financement de ces projets a

été assuré à 92.2% par la marge d'autofinancement de l'exercice. Le volume net des investissements atteint 1.85 million de francs alors que l'exercice affiche une insuffisance de financement de CHF 144'187.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants : mensurations fédérales (21'000 francs), canalisations industrielles, secteurs modifiés (Liaison Chalais-Vercorin et réservoir du Perrec) (487'034 francs) (+ 325'000 francs reportés en 2018), canalisations industrielles (75'260 francs), réseau et éclairage public (8'695 francs), Espace Bozon (55'606 francs), infrastructures touristiques (5'762 francs), PAD Fontany (304'713 francs), institutions en faveur des handicapés (50'513 francs), sentiers didactiques « de Chalais aux chalets » (32'072 francs), acquisitions de terrains (445'089 francs), torrent du Taillis, remplacement de la conduite du torrent (120'313 francs), aménagement d'une UAPE près du centre scolaire Chalais (72'032 francs), parking Télécabine à Vercorin, aménagement de la place (404'526 francs).

Les investissements prévus en 2017, soit l'équipement d'une balance et d'un système à cartes à la déchetterie des Etreys, n'ont pas été réalisés. De même que la participation à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône n'a pas été facturée par l'Etat du Valais.

### COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent une perte de financement global de 83'314 francs. En détail, le compte «Eau potable» présente un déficit de 90'769 francs, celui des «Egouts», un gain de 2'483 francs et le compte «Hygiène» un gain de 4'971 francs. Les revenus de ces trois comptes sont respectivement de 806'832 francs, 641'878 francs et 720'796 francs.

**BILAN**

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 50'812 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 4'223'127 francs. L'endettement net se monte à 8'978'552 francs, soit 2'590 francs par habitant.

**INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS**

Le degré d'autofinancement (note: «Bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources à 92.2%.

La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2017 de 11.3 % diminue par rapport à 2016.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note «Très bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «faible» puisqu'il se situe à 2'590 francs pour 2017.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 205.8 % nous vaut la note «Satisfaisant».

**CONSIDERATIONS FINALES**

Le résultat des comptes 2017 est particulier pour les raisons précédemment expliquées. Cela étant, les finances communales restent saines et l'exercice 2018 reflètera cette réalité. Le Conseil communal reste très attentif à la maîtrise des charges et, pour l'heure, l'augmentation du nombre d'habitants permet de compenser les augmentations imposées sur lesquelles il n'a pas d'influence.

Chalais, le 16 mai 2018

◀ Isabelle Tornare / Alain Perruchoud

**Compte de fonctionnement par tâche**

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'024'577	84'317	963'900	110'520	1'125'361	115'180
Sécurité publique	677'060	475'201	681'200	174'200	623'382	170'830
Enseignement et formation	2'870'624	89'417	2'782'691	158'080	2'634'125	132'357
Culture, loisirs et culte	1'116'570	54'889	1'067'220	44'690	1'047'407	45'837
Santé	239'704	-	280'980	-	314'995	-
Prévoyance sociale	2'038'826	12'806	1'768'000	12'300	1'826'090	15'826
Trafic	2'767'233	-172'382	2'417'030	133'960	2'355'722	246'349
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'827'324	2'375'176	2'734'620	2'323'000	2'518'860	2'285'432
Economie publique, yc services industriels	506'338	126'740	538'089	220'400	609'545	216'201
Finances et impôts	1'298'042	12'370'945	957'118	11'234'649	1'080'447	11'288'834
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>15'366'297</b>	<b>15'417'109</b>	<b>14'190'848</b>	<b>14'411'799</b>	<b>14'135'935</b>	<b>14'516'846</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	<b>50'813</b>		<b>220'951</b>		<b>380'911</b>	



## Comptes séparés des services publics

2017

### Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2016	10'374'977.-
Amortissement 2017	365'562.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2016	3'926'918.-
Résultat de fonctionnement 2017	274'792.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>6'538'829.-</b>

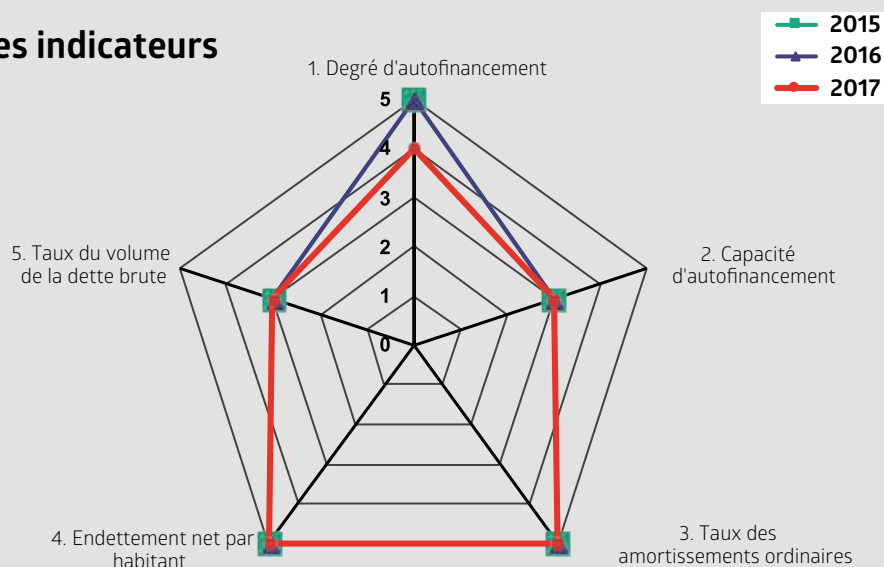
### Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2016	3'905'367.-
Amortissement 2017	95'278.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2016	2'852'757.-
Résultat de fonctionnement 2017	97'762.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>1'050'126.-</b>

### Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2016	1'527'792.-
Amortissement 2017	35'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2016	-1'776'891.-
Résultat de fonctionnement 2017	39'971.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>3'299'712.-</b>

## Graphique des indicateurs



## Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.16	Etat 31.12.17
1 Actif	<b>36'066'216</b>	<b>36'712'951</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>21'460'954</b>	<b>21'923'951</b>
10 Disponibilités	10'126	76'277
11 Avoirs	3'306'443	4'654'479
12 Placements	16'612'197	16'135'322
13 Actifs transitoires	1'532'188	1'057'873
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>14'605'262</b>	<b>14'789'000</b>
14 Investissements propres	14'605'262	14'789'000
2 Passif	<b>36'066'216</b>	<b>36'712'951</b>
<b>Engagement</b>	<b>30'329'096</b>	<b>30'902'504</b>
20 Engagements courants	537'799	2'910'478
21 Dettes à court terme	-233'774	-60'356
22 Dettes à moyen et à long terme	27'041'422	26'318'422
23 Engagements envers des entités particulières	122'531	122'531
24 Provisions	1'150'000	1'271'800
25 Passifs transitoires	1'711'119	339'630
<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'564'805</b>	<b>1'587'320</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'564'805	1'587'320
<b>Fortune</b>	<b>4'172'314</b>	<b>4'223'127</b>
29 Fortune nette	4'172'314	4'223'127

## Compte des investissements par tâche

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	21'000	-	30'000	-
Enseignement et formation	-	-	600'000	-
Culture, loisirs et culte	55'606	-	85'000	-
Santé	-	-	20'000	-
Prévoyance sociale	122'546	-	-	-
Trafic	899'783	257'698	440'000	230'000
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'184'241	357'002	1'222'000	-
Economie publique, yc services industriels	180'020	-	250'000	-
Finances et impôts	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'463'197</b>	<b>614'700</b>	<b>2'647'000</b>	<b>230'000</b>
Excédent de dépenses		1'848'497		2'417'000
Excédent de recettes		-		-

Les travaux de pose des conduites industrielles entre Chalais et Vercorin sont retardés par l'éboulement de la route forestière de la chapelle du Bouillet



## DÉTAILS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2017

	COMPTES 2017		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>	<b>1'024'577</b>	<b>84'317</b>	<b>963'900</b>	<b>110'520</b>	<b>1'125'361</b>	<b>115'180</b>
012 Exécutif	164'140		155'700		156'472	
020 Administration des finances et contrib.	266'686	6'407	218'000	2'000	214'613	12'324
029 Administration générale, divers	572'752	77'910	540'200	108'520	704'276	102'856
098 Tâches non ventilées	21'000		50'000		50'000	
<b>1 Sécurité publique</b>	<b>677'060</b>	<b>475'201</b>	<b>681'200</b>	<b>174'200</b>	<b>623'382</b>	<b>170'830</b>
100 Cadastre	123'845	308'935	151'000	63'000	136'918	68'903
101 Justice divers		2'500		2'500		5'500
102 Police de l'habitant et étrangers	95'673	38'098	101'500	34'000	93'592	30'913
113 Corps de police locale	193'340	19'920	181'200	21'700	187'637	15'460
121 Tribunal de Sierre	9'476		9'800		9'707	
122 Chambre pupillaire	57'895		67'000		60'500	
129 Tribunal de Police			1'500		600	
140 Police du feu	53'862	48'110	72'200	50'000	53'001	40'322
150 Administration	24'320		30'400			
160 Protection civile	74'651	57'639	16'600	3'000	32'540	9'733
198 Tâches non ventilées	44'000		50'000		48'886	
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>2'870'624</b>	<b>89'417</b>	<b>2'782'691</b>	<b>158'080</b>	<b>2'634'125</b>	<b>132'357</b>
210 Ecole primaire	1'950'774	87'701	1'725'691	102'580	1'581'634	97'298
211 Cycle d'orientation	560'462		794'400		777'091	
220 Ecoles spécialisées	1'857		30'600		15'412	
239 Autres tâches formation professionnelle	91'531	1'716	111'000	55'500	77'659	35'059
298 Tâches non ventilées	266'000		121'000		182'330	
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	<b>1'116'570</b>	<b>54'889</b>	<b>1'067'220</b>	<b>44'690</b>	<b>1'047'407</b>	<b>45'837</b>
300 Bibliothèque	144'539	14'035	129'200	15'000	138'112	14'812
303 Sociétés locales	126'652		108'800		113'175	
309 Autres tâches culturelles	96'660	25'000	89'400	25'000	73'554	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	170'507	16'477	180'500	2'090	167'508	6'075
340 Sports	230'617	-623	174'400	2'600	193'956	-50

	COMPTES 2017		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
390 Eglise catholique romaine	166'068		167'000		167'072	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		17'920		17'920	
398 Tâches non ventilées	163'606		200'000		176'110	
<b>4 Santé</b>	<b>239'704</b>		<b>280'980</b>		<b>314'995</b>	
400 Hôpitaux					69'209	
440 Centre médico-social régional	99'261		111'180		109'241	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues	9'018		7'700		8'947	
460 Prophylaxie dentaire	102'636		80'000		97'872	
490 Autres dépenses de santé	28'790		32'100		29'727	
498 Tâches non ventilées			50'000			
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>2'038'826</b>	<b>12'806</b>	<b>1'768'000</b>	<b>12'300</b>	<b>1'826'090</b>	<b>15'826</b>
500 Agence AVS	14'948	12'806	18'000	12'300	14'941	15'826
520 Assurance maladie	533'228		371'000		340'519	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	201'467		152'100		177'035	
540 Protection de la jeunesse	9'300				11'100	
541 Garderie d'enfants, crèches	315'617		362'200		374'826	
550 Handicapés	364'667		282'400		308'064	
570 Etablissement médico-social (EMS)	307'255		200'000		253'150	
580 Aide sociale individuelle	237'078		342'500		261'744	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	42'720		35'600		44'106	
589 Autres tâches d'assistance			4'200		1'719	
598 Report des investissements	12'546				38'887	
<b>6 Trafic</b>	<b>2'767'233</b>	<b>-172'382</b>	<b>2'417'030</b>	<b>133'960</b>	<b>2'355'722</b>	<b>246'349</b>
610 Routes cantonales	216'894		184'900		164'350	
620 Réseau des routes communales	1'008'388	-344'333	763'130	15'800	812'870	51'550
621 Parkings et places de stationnement	56'247	59'305	9'500	32'160	12'178	67'029
622 Ateliers	88'664		113'100		75'251	
650 Entreprises de trafic régional	55'617		50'000		53'450	
651 Entreprises de trafic local	304'258		236'400		238'471	
698 Autres tâches relatives au trafic	1'037'165	112'645	1'060'000	86'000	999'152	127'770

	COMPTES 2017		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7 Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>2'827'324</b>	<b>2'375'176</b>	<b>2'734'620</b>	<b>2'323'000</b>	<b>2'518'860</b>	<b>2'285'432</b>
700 Approv. et alimentation en eau potable	892'068	801'298	859'620	805'000	758'960	804'467
710 Assainissement des eaux usées	290'158	641'643	335'300	660'000	189'595	656'603
711 Station d'épuration des eaux usées	349'002		365'000		352'525	
720 Traitement des déchets	582'944	720'362	682'600	740'000	673'676	732'105
721 Usine d'incinération des déchets	132'447		150'000		148'201	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	18'874	14'800	8'300	26'000	6'680	7'200
750 Correction des eaux	163'265	76'314	115'000	32'000	69'735	24'495
790 Aménagement du territoire	204'210	120'758	88'800	60'000	180'236	60'562
792 Construction de logements	6'550					
798 Tâches non ventilées	187'806		130'000		139'252	
<b>8 Economie publique</b>	<b>506'338</b>	<b>126'740</b>	<b>538'089</b>	<b>220'400</b>	<b>609'545</b>	<b>216'201</b>
800 Agriculture	37'564	39'415	38'200	32'400	42'350	31'165
801 Irrigation	5'717		5'700		4'467	
810 Sylviculture	8'919		8'000		8'844	
830 Société de développement	203'475	-44'030	151'500	60'000	209'978	47'123
840 Industrie, artisanat et commerce	69'955		73'689		74'438	
860 Electricité	142'999	131'355	156'000	128'000	134'940	137'913
870 Exploitations artisanales	2'096				53'961	
898 Tâches non ventilées	35'613		105'000		80'567	
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>1'298'042</b>	<b>12'370'945</b>	<b>957'118</b>	<b>11'234'649</b>	<b>1'080'447</b>	<b>11'288'834</b>
900 Impôts personnes physiques	313'976	9'516'250	172'000	8'438'075	130'892	8'595'320
901 Impôts personnes morales		969'519		590'000	4'284	610'207
909 Autres impôts	2'097		8'000		849	
920 Péréquation financière		872'880		1'082'614		949'440
932 Part des communes dans divers projets	23'307	68'821		74'700	1'453	97'523
940 Intérêts	386'151	601'143	416'453	707'620	417'587	656'536
942 Immeubles du patrimoine financier	62'817	161'092	23'665	166'640	14'225	191'084
943 Domaines		181'241		175'000		188'724
998 Tâches non ventilées	509'694		337'000		511'158	

## INFO EN IMAGE



Sur le chemin du Bouillet, les travaux d'amenée du gaz sont compliqués, mais la route sera ouverte dans les délais promis



Les abords de l'UAPE de Chalais sont maintenant sécurisés



Dans le secteur des tunnels de la Boua, les travaux préparatoires pour la pose des filets de protection avancent bien

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

#### Horaires

##### Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
<b>Lundi</b>	14 h à 17 h
<b>Mercredi</b>	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
<b>Samedi</b>	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

##### Déchetterie de Vercorin

	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 <sup>er</sup> novembre
<b>Lundi</b>	16 h à 19 h	
<b>Mercredi</b>	16 h à 19 h	13 h à 15 h
<b>Samedi</b>	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

### ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)



**Le Conseil communal  
 vous souhaite  
 un bel été et de  
 bonnes vacances**